



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES

Commission de suivi de site pour le parc B de stockages des liquides inflammables de Donges

25 janvier 2023



Les visites de l'établissement

Le transfert du suivi des installations par la DREAL Pays-de-Loire



L'établissement dispose d'un arrêté ministériel complémentaire d'autorisation d'exploiter du 19 juin 2019.

La dernière inspection date de fin septembre 2021.

Les actions demandées au cours de cette visite, sont en cours de réalisation



Trois visites d'établissement ont eu lieu en 2022.

Elles portaient essentiellement sur le lancement et l'élaboration du **Plan Particulier d'Intervention**.

Le PPI, annexe ORSEC, pour la gestion d'une crise à la suite d'un accident industriel majeur, est en cours de rédaction. Il devrait être mis en consultation du public au cours du premier semestre 2023.



Le transfert du suivi des installations à la DREAL (direction régionale, de l'environnement, de l'aménagement et des logements) Pays de Loire



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES

Le transfert du suivi des
installations à la DREAL serait
prévu en fin janvier 2023





Un transfert en plusieurs étapes
piloté par le ministère de la
transition écologique (DGEC/DGPR)
avec le ministère des armées (DTIE)

Il concerne toutes les ICPE pour
tous les sites entre Donges (44)
et Saint-Baussant (54)



Transmission des principaux dossiers administratifs de suivi des ICPE (étude de dangers et études complémentaires à jour, plan d'urgence interne, plan de prévention des risques technologiques, arrêté d'autorisation d'exploiter)



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES

Visite(s) de terrain site/site,
dès fin janvier 2023

Echanges sur les dernières
inspections





En synthèse :

Les parcs B et D disposent d'un arrêté ministériel d'autorisation d'exploiter actualisé.

Le parc A dispose d'arrêtés plus anciens (fin des années 1990).

Un arrêté complémentaire devra réglementer les modifications souhaitées par l'exploitant.



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES

En synthèse :

Les parcs disposent d'un POI (plan d'opération interne) qui est en cours de mise à jour en intégrant les évolutions post-Lubrizon.



Les parcs A, B et D disposent d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) approuvé.

Un plan particulier d'intervention (PPI) est en cours d'élaboration pour les parcs B et D.
